

Le « oui, mais » de la mairie à la surélévation de la Sûreté publique

Réuni en session extraordinaire ce mardi, le conseil communal s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'un dossier d'urbanisme, concernant la surélévation du bâtiment de la Sûreté publique rue Suffren-Reymond.

Une adhésion unanime... non sans quelques anicroches. Les élus ayant regretté devoir se déterminer en séance publique, sans aucune maquette ni visuel officiellement fournis. Le projet prévoit d'ajouter trois niveaux supplémentaires au bâtiment actuel datant de 1986 avec une surélévation en structure bois et toiture en zinc.

« Une manière d'expérimenter un signal urbain fort », note le rapporteur devant le conseil communal, François Lallemand. « J'ai le souvenir d'un bâtiment un peu ingrat dans le quartier », relève Axelle Amalberti-Verdino.

La surface brute totale du bâtiment passera à 9 444 mètres carrés. Les travaux, prévus pour durer 36 mois, doivent démarrer le 2 octobre 2021 pour livrer un bâtiment neuf à la façade mêlant le rouge en soubassement, le blanc et le gris, donnant à l'édifice une esthétique discutable. Sur ce point, le conseil communal a demandé au gouvernement de revoir les teintes des façades et de représenter ensuite le projet au conseil communal, dont l'avis est consultatif.

Des végétaux sacrifiés

Autre recommandation : veiller à ce que le bois utilisé pour l'extension soit certifié FSC ou PEFC, labels qui garantissent une gestion durable des forêts. Concernant cette facette environnementale, l'élu André J. Campana a déploré que le pro-

jet sonne le glas des jardinières bordant l'entrée actuelle de la Sûreté publique, garnies de palmiers et de plantes grasses.

« On supprime un petit espace de verdure rue Suffren-Reymond alors que l'on sait que la végétation en ville a un impact sur la qualité de vie et la santé des citoyens », a soufflé le conseiller communal. Une plainte entendue mais qui ne permettra pas de sauver les jardinières. En « échange », le projet promet de replacer ces végétaux sur la future terrasse du bâtiment, quelques étages plus haut. Tant pis pour les riverains...

CEDRIC VERANY
cverany@monacomatin.mc



La jardinière devant l'entrée du bâtiment devra disparaître. (Photo Jean-François Ottonello)



Le chiffre

2

Un chèque de 2 millions d'euros de la part de M. et Mme Garavagno, généreux philanthropes, a été remis au Centre Hospitalier Princesse-Grace, ce mardi.

C'est devant la plaque des donateurs, gravée de leur nom, que les époux ont souhaité faire ce don conséquent et remercier l'hôpital.

« En contact avec le CHPG depuis de nombreuses années, nous avons pu apprécier à sa juste valeur l'organisation et l'efficacité

des différents services ainsi que la parfaite amabilité du personnel. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'effectuer cette donation justement méritée », ont tenu à souligner Angela et Jean Garavagno.

Leur don va permettre, comme l'a détaillé Benoîte de Sevelinges, directeur du CHPG, de faire l'acquisition d'un système de neuro-navigation en ORL, d'un robot pour la stimulation magnétique transcrânienne en psychiatrie, d'un système de surveillance hémodynamique pour la cardiologie, mais également de financer des projets pour la recherche clinique, les soins palliatifs et la qualité de vie au travail.



Les bienfaiteurs ont remis un chèque de 2 millions d'euros au CHPG.

(Photo Direction de la communication/Stéphane Danna)

L'image du jour

Le Fort Masséna vu des airs



Il ne respecte pas le couvre-feu et se fait contrôler alcoolisé au volant

Un Monégasque a dérogé à l'état d'urgence sanitaire le 21 janvier dernier.

Faisant fi de la mesure de police d'interdiction de sortir, de 19 heures à 6 heures à l'époque (1), le quinquagénaire circulait en voiture vers 2 h 20, en plein centre de Monte-Carlo. De plus, le gestionnaire de société était ivre, avec une alcoolémie de 0,80 mg/l. Les policiers sont intervenus lorsque le véhicule, en provenance de l'avenue de Roqueville, empruntait le boulevard Princesse-Charlotte.

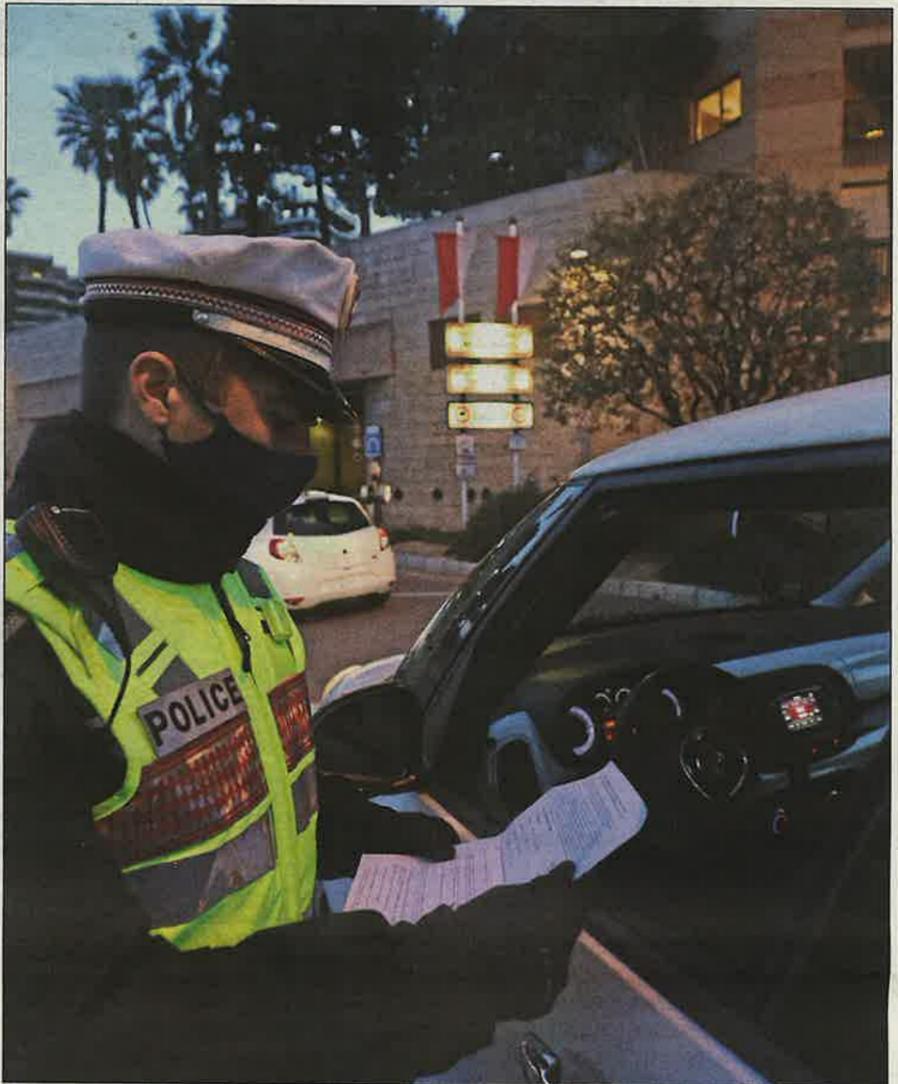
« C'est la faute au football »

Placé en garde à vue, il a comparu devant le tribunal correctionnel.

Au cours de l'instruction du dossier par le président Jérôme Fougeras Lavernolle, le prévenu a qualifié son attitude d'involontaire. « C'est la faute au football. Il y avait un match de coupe du Portugal retransmis la veille au soir à la télé. Je l'ai regardé avec des copains à Beausoleil. J'en ai profité pour faire ensuite une réunion de chantier. Puis, je suis rentré tranquillement, chez moi... »

À l'audience, c'était l'excès des ballons... de vin et verres de rhum qui étaient reprochés à ce supporter !

« Vous avez été condamné deux fois par la justice française, note le magistrat. À Nice, pour une infraction identique. À Grasse pour homicide involontaire. À Monaco, non seulement vous n'avez pas respecté le couvre-feu, mais vous étiez alcoolisé et vous n'aviez pas vos papiers sur vous... » Le prévenu a reconnu les faits. Tout comme son aptitude à prendre le volant. Le premier substitut Julien Pronier était surpris « par



L'homme roulait avec une alcoolémie de 0,80 mg/l. (Photo Jean-François Ottonello)

la réunion de chantier. Avec un départ à 2 h 20 de Beausoleil, on est bien loin d'une séance de travail. Cette référence est pour prétendre à un statut de victime. Quant à l'aptitude de ce personnage à conduire, le P.V. démontre le contraire...»

« Il a péché par excès de confiance »

D'après le parquetier, ce ressortissant a beaucoup de chance d'être monégasque. « S'il était français, en réci-

dive légale il serait sans permis. Alors, votre décision doit être pédagogique : une suspension du permis pour une durée de six mois et 1 000 euros d'amende. »

Une soirée de chantier qui s'est poursuivie par quelques verres de trop ? La peine n'est pas adaptée à la situation pour M^e Thomas Brezzo. « Mon client n'a commis aucune infraction au Code de la route. Il a obtempéré aux ordres des policiers. C'est une personne respon-

sable confrontée à l'imprudence d'un soir : il a péché par excès de confiance dans la boisson... »

Ce sera 1 000 euros d'amende et un an de suspension du permis pour le tribunal.

JEAN-MARIE FIORUCCI

1. de 21h à 6h désormais, ce jusqu'au 16 mai inclus. Seule une dérogation est possible pour les clients des restaurants fournissant une attestation certifiée par l'établissement.

* Assesseurs : MM. Florestan Bellinzona et Morgan Raymond.



Les travaux doivent démarrer en octobre pour bâtir ce nouveau bâtiment en 36 mois. (DR)

La phrase

« Le club dénonce les propos déplacés tenus par son auteur, des propos irrespectueux et blessants pour la Famille princière, pour les Monégasques et pour l'ensemble des supporters de l'AS Monaco, et tient à afficher sa solidarité. »

L'AS Monaco en réponse aux propos de Leliberolyon.fr concernant la princesse Grace

C'est peut-être une des vues les plus spectaculaires de la Principauté, depuis le Fort Masséna à La Turbie. Racheté par l'état monégasque en 2016, le bâtiment militaire est toujours une belle endormie qui n'a pas encore trouvé de vocation.

(Photo drone Sébastien Botella)



Bilan Covid en Principauté

Trois nouveaux cas positifs à la Covid-19 ont été révélés hier soir. Le bilan sanitaire de la Principauté s'élève donc à 2471 personnes touchées par le coronavirus depuis le début de la crise sanitaire. Hier soir, 3 personnes non-résidentes étaient prises en charge au CHPG : 2 patients étaient hospitalisés et une autre personne était soignée en réanimation. Il y a lieu de constater 3 guérisons supplémentaires. Le total des personnes guéries s'élève donc à 2393. Hier soir, 31 personnes étaient suivies par le Centre de Suivi à Domicile qui soutient médicalement les patients, présentant peu de symptômes, invités à se confiner à domicile.



(Photo archives NM)